

*Après la réception des documents d'inscription (fiche d'inscription dûment complétée + preuve de paiement), la CFEVB enverra par email les instructions et le lien informatique qui permettront aux candidats d'effectuer la formation Basic, avec l'aide éventuelle d'un référent.

** Lorsqu'ils seront en ordre d'inscription, les candidats recevront automatiquement le cahier des charges de la formation. Ce dernier décrit les modalités de formation (cours, évaluations, ...). Ce document peut également être obtenu sur simple demande (email) à la responsable administrative de la CFEVB.

Contenu de la formation Animateur Volley-ball

Thématique 1 Cadre institutionnel et législatif	Thématique 2 Didactique et méthodologie	Thématique 3 Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	Thématique 4 Aspects sécuritaires	Thématique 5 Ethique et déontologie
Module CS 1.1.1 L'ABC des règles en vigueur au sein de la FVWB 0,5 heure (0,5) En ligne	Module CS 1.2.1 Détection des principales erreurs pédagogiques 0,5 heure (0,5) En ligne	Complément pour MSinitiateur	Complément pour MSinitiateur	Complément pour MSinitiateur
Complément pour MSinitiateur	Module CS 1.2.2 Motricité générale et spécifique ; tactique et technique ; approche des formes jouées et du jeu 3 heures (3) En ligne	Complément pour MSinitiateur		
Complément pour MSinitiateur	Module CS 1.2.3 Principes d'action méthodologiques appliqués au volley-ball 3 heures Chargé de cours pour la province	Complément pour MSinitiateur		
	Module CS 1.2.4 Développement des fondamentaux moteurs du volley-ball 6 heures Chargé de cours pour la province	Complément pour MSinitiateur		
	Module CS 1.2.5 Développement des habiletés technico-tactiques du volley-ball 3 heures Chargé de cours pour la province			
	Complément pour MSinitiateur			

[n] : nombre d'heures en e-learning (support en ligne)
(n) : nombre d'heures en non-présentiel (travaux, cours inversés)

COURS SPÉCIFIQUES

MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR EN VOLLEY-BALL

Entités Bruxelles et Brabant - 2019

Cours en ligne - Basic 30 min.	<u>THÉMATIQUE 1 : CADRE INSTITUTIONNEL ET LEGISLATIF</u> Module 1 : L'ABC des règles en vigueur au sein de la FVWB
Cours en ligne - Basic 30 min	<u>THÉMATIQUE 2 : DIDACTIQUE ET METHODOLOGIE</u> Module 1 : Détection des principales erreurs pédagogiques
Cours en ligne - Basic 1+2 heures	<u>THÉMATIQUE 2 : DIDACTIQUE ET METHODOLOGIE</u> Module 2 : Motricité générale et spécifique ; tactique et technique ; approche des formes jouées et du jeu
<u>DI 19 mai 2019</u> <u>9h00-12h00</u> <u>3h</u>	<u>THÉMATIQUE 2 : DIDACTIQUE ET METHODOLOGIE</u> Module 3 : Principes d'action méthodologiques appliqués au volley-ball <u>Lieu : Uccle/Bxl</u> Salle Van Offelen Avenue Brugmann, 524 1180 Uccle
<u>DI 19 mai 2019</u> <u>13h00-16h00</u> <u>3h</u>	<u>THÉMATIQUE 2 : DIDACTIQUE ET METHODOLOGIE</u> Module 4 : Développement des fondamentaux moteurs du volley-ball (partie 1) <u>Lieu : Uccle/Bxl</u> Salle Van Offelen Avenue Brugmann, 524 1180 Uccle
<u>DI 2 juin 2019</u> <u>9h00-12h00</u> <u>3h</u>	<u>THÉMATIQUE 2 : DIDACTIQUE ET METHODOLOGIE</u> Module 4 : Développement des fondamentaux moteurs du volley-ball (partie2) <u>Lieu : Evere/Bxl</u> Salle F.Guillaume Avenue des Anciens Combattants, 300 1140 Evere
<u>DI 2 juin 2019</u> <u>13h00-16h00</u> <u>3h</u>	<u>THÉMATIQUE 2 : DIDACTIQUE ET METHODOLOGIE</u> Module 5 : Développement des habiletés technico-tactiques du volley-ball <u>Lieu : Evere/Bxl</u> Salle F.Guillaume Avenue des Anciens Combattants, 300 1140 Evere
<u>DI 2 juin 2019</u> <u>17h00-18h30</u>	<u>EVALUATION</u> <u>Lieu : Evere/Bxl</u> Salle F.Guillaume Avenue des Anciens Combattants, 300 1140 Evere

FORMATION DES ENTRAINEURS

COURS SPÉCIFIQUES

MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR EN VOLLEY-BALL Entités Bruxelles et Brabant - 2019

DESCRIPTION :

Cette formation de 16h comprend :

- Le 'module Basic' (3-4h en ligne)
- Le module CS 1.2.3 (3h en présentiel – séminaire en classe)
- Le module CS 1.2.4 (2x3h en présentiel – sur le terrain)
- Le module CS 1.2.5 (3h en présentiel – sur le terrain)
- L'évaluation

Elle donne lieu à l'obtention du brevet Animateur, reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui donne accès à la carte de coach D.

CONDITIONS GENERALES :

- Etre âgé de 15 ans minimum.
- Etre affilié dans un club de la FVWB asbl ou à une autre fédération de volley-ball.
- S'acquitter d'un droit d'inscription de 50€ à verser pour le 30/04/19 sur le compte de la FVWB (BE16 0353 2657 3274 - GEBABEBB). Ce montant comprend 35€ pour l'inscription au cours et 15€ pour l'homologation ADEPS.
- Avoir finalisé au préalable la formation Basic* avant la participation au premier cours en présentiel.
- Veiller à atteindre au moins 80% de présences (Basic + au moins 9h en en présentiel).
- Se référer au cahier des charges pour prendre connaissance des conditions de réussite et du mode de délibération**

**Attention : pour toutes les activités, prévoir une tenue de sport
et des chaussures à semelles non marquantes**

**COURS SPÉCIFIQUES
MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR EN VOLLEY-BALL
Entités Bruxelles et Brabant – 2019**

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

à renvoyer au secrétariat de la FVWB

par la Poste (rue de Namur, 84 à 5000 BEEZ) ou par Email (coachs@fvwb.be)

pour le **14/05/19 au plus tard** (prévoir +/- 4h pour valider la formation Basic !!!!)

NOM : Prénom :

Adresse :
.....

Téléphone :

Adresse e-mail :@.....

Date de naissance :

Club :

Licence n°.....

Verser la somme de 50€ sur le compte de la FVWB

BE16 0353 2657 3274 – GEBABEBB

Communication obligatoire lors du paiement : « Animateur VB Bt/Bx 2019 Nom + Prénom »

Joindre la **preuve de paiement** au formulaire d'inscription.